



LÉGENDE

<p>Zones à bâtir</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone vieux village Zone extension village Zone d'habitation haute densité Zone d'habitation moyenne densité Zone d'habitation basse densité Zone artisanale Zones de constructions et d'installations publiques Zone d'activités touristiques 1 Zone d'activités touristiques 2 (RS) Zone camping équestre Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir Zone mixte de valorisation de matériaux et artisanale <p>Zones agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone agricole 1 Zone agricole 2 Zone agricole protégée Zone agricole spéciale <p>Autres zones</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone des eaux et des rives Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir Zone d'affectation diffuse Aire forestière (à titre indicatif) Zone d'activités sportives et récréatives Zone de camping de passage Zone de dépôt/valorisation/extraction de matériaux Zone inouïe Zone de protection de la nature d'importance nationale 	<p>Hydrographie</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace réservé aux eaux (ERE) <p>Limite forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> Constatation définitive de la forêt en zone à bâtir <p>Zones superposées</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone de protection de la nature d'importance nationale Zone de protection de la nature d'importance locale Zone de protection du paysage d'importance nationale Zone de protection du paysage d'importance locale Surface agricole destinée à la fauche superposée Zone de domaine stabilisé rigé par une PAd <p>Autres périmètres superposés</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre avec plan spécial en vigueur Périmètre à aménager Périmètre à aménager (art.35es LdAT)
---	---

0 100 200 m



PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ)

Plan de secteur 6/7 - AVER / hameaux

ECHELLE 1:2'000 // AD // 14.10.2024

Version officielle

Décision du Conseil municipal, en date du:

Le Président Le Secrétaire

David Melly Grégoire Epiney

Approbation par l'Assemblée primaire, en date du:

Le Président Le Secrétaire

David Melly Grégoire Epiney

Homologation par le Conseil d'Etat, en date du:

